

L'ESSENTIEL RÊVUS®

METTEZ VOS CHAMPS À L'ABRI DU LESSIVAGE



syngenta®



- **Composition :**
250 g/l mandipropamid
- **Famille chimique :**
mandelamides (CAA)
- **Mode d'action :**
Diffusant - Translaminare
Préventif
- **Formulation :**
SC Suspension concentrée
- **Cible :**
Mildiou de la pomme de terre
- **Dose :** 0,6 l/ha
- **DAR :** 21 jours
- **ZNT Organismes aquatiques :** 5 m
- **DRE :** 6 heures
- **DSR :** 5m
- **BBCH :** 31 à 91
- **Intervalle entre applications :** 7 jours
- **Nb d'applications maxi :** 4

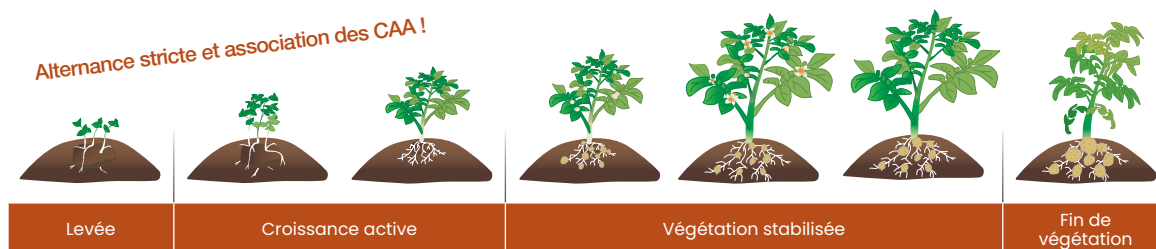
RÊVUS, SES ATOUTS FACE AU MILDIOU

- Le mandipropamid, substance active du **RÊVUS** se fixe rapidement dans les cires cuticulaires des feuilles, mettant ainsi le produit **à l'abri du lessivage**.
- Cette matière active va migrer progressivement dans les tissus de la plante, offrant une grande régularité et un haut niveau **d'efficacité durant 7 jours**.
- Son activité translaminare permet la protection **des deux faces de la feuille**.
- L'effet diffusant dans la feuille permet au produit de **protéger les jeunes feuilles** au cours de leur croissance.

Grâce aux caractéristiques du mandipropamid, RÊVUS offre une sécurité anti-mildiou de haut niveau

RÊVUS, UN POSITIONNEMENT LARGE VALIDÉ PAR L'EXPÉRIENCE

Alternance stricte et association des CAA !



Lutte Préventive

Rêvus® + partenaire préventif
0,5 l/ha - Cadence: 5 à 7 jours

Rêvus® + partenaire préventif
0,5 l/ha - Cadence: 7 jours

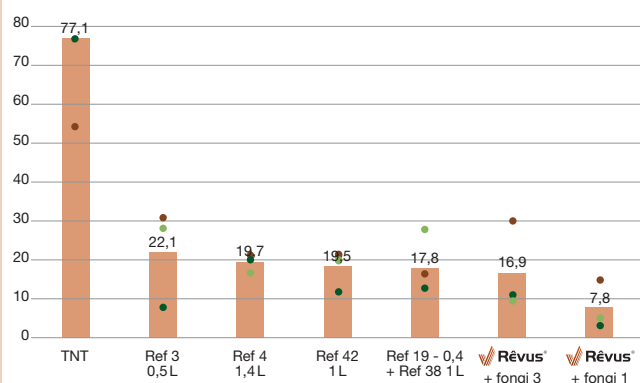
Lutte Rétroactive

Rêvus® + partenaire cymoxanil associé
0,5 l/ha + partenaire à pleine dose

Revus à dose modulée associé à un partenaire de type contact élaboré à dose modulée permet un excellent contrôle du mildiou en toutes situations

- Alternance stricte des CAA
- 50% de CAA sur le programme total de fongicides
- Associer les CAA avec d'autres modes d'actions
- 6 applications maxi de mandipropamid par saison
- Alternier les modes d'actions

RÊVUS, UNE EFFICACITÉ PROUVÉE EN CROISSANCE ACTIVE



Quels leviers permettent de se protéger des résistances ?

-
- 1 Diversifier**
Les modes d'action dans le programme
- 2 Alterner**
Les modes d'action au cours du programme
- 3 Mélanger**
Différents modes d'action lors des applications
- 4 Respecter**
Les leviers agronomiques pour gérer le mildiou

VOS AVANTAGES

- **Mise à l'abri du lessivage 1 h après application.**
- **Efficacité de haut niveau sur la majorité des souches de mildiou.**
- **Adapté à l'ensemble des filières** (*répond au cahier des charges baby-food*).
- **Produit très sélectif** (*même en association avec les huiles minérales pour la filière plant*).
- **Solution adaptée aux parcelles irriguées :**
 - Non lessivable.
 - Positionnement des traitements indépendant des irrigations.
- **Mélangeable à de nombreux autres fongicides pour renforcer les programmes.**
- **Homologué sur de nombreux légumes pour lutter contre les mildious.**

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.
S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com.: FR 11 443 716 832.
Agrément MP02249: distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

RÉVUS® - AMM N° 2080098 - Composition : 250 g/l mandipropamid * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P391 Recueillir le produit répandu. P501 Eliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. Pour les usages sur épinard, feuille de bettes, pourpier, chou de Bruxelles, chou-fleur, brocoli, chou chinois, chou vert (non pommé), radis, pois écosés frais, fines herbes et porte graine - PPAAC, florales et potageres, respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPa1 Pour éviter le développement de résistance du mildiou de la pomme de terre à la substance mandipropamid, le nombre d'applications du produit est limité à 4 applications maximum par cycle cultural sur pomme de terre. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.svnaenta.fr.

En cas d'incident, appeler le
numéro d'urgence Syngenta **0 800 803 264**

Service gratuits



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELLS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.